

COMPTE RENDU de la Séance du 27 MARS 2013

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le mercredi vingt-sept mars deux mille treize à vingt heures trente.

La convocation a été adressée le 22 mars 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de voirie du centre du village

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ANDRE Gérard, BALCEROWIAK Bernadette, CAUBET Jean, JAVELLE Pierre, JAY Anne, LOUIS Monique, MENETRIER Eric, MORREEL Francis, PAYEUR Emmanuel, RASSINOUX Bernard, REVEST Pierre, SCHWRDA Pierre, SOMMARUGA Alain et TERRIER Anne-Laure.

Absent excusé : M. Dominique BEAUDART.

Mme Anne JAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Fixation d'un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets ménagers

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

- Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de voirie du centre du village

Le Maire donne compte rendu au Conseil municipal de la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 27/03/2013 concernant l'analyse des offres reçues suite à la consultation des entreprises lancée pour les travaux d'aménagement de voirie du centre du village, effectuée par le Maître d'œuvre « EGIS France ». Après avoir étudié la notation pondérée de chaque offre, le Conseil municipal accepte la proposition de la commission d'ouverture des plis d'attribuer les marchés des Lots 1 et 2 aux entreprises les mieux notées et autorise le Maire à signer tous documents utiles, et en particulier la notification du marché, après respect des délais légaux de recours.

- Fixation d'un tarif pour la prise en charge par les services techniques de la commune des dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés

Le Maire rappelle au Conseil municipal le problème récurrent de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés trouvés aux points d'apport volontaires et sur toute la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que toute personne identifiée ayant effectuée des dépôts illicites sur le territoire de la commune de Chaudeney-sur-Moselle, aux pieds des points d'apport volontaires, hors des bacs normalisés..., se verra facturer **les frais d'évacuation d'un montant forfaitaire de 75 €**. Ces frais, tenant compte de l'emploi de personnel, de l'usage de véhicule et moyens matériels, seront mis à la charge de tout contrevenant, lorsqu'il sera identifié par un agent assermenté, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public de Toul.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 28/03/2013 et transmis au contrôle de légalité le 29/03/2013.

Le Maire
P. JAVELLE